



MODIFICATION DU PLU

Chères Sannoisiennes, chers Sannoisais,

L'aménagement du territoire puise sa source dans notre histoire commune. Il évolue sur le temps long et demande parfois des réajustements. C'est le cas, aujourd'hui, par la modification du plan local d'urbanisme.

La réunion publique du 7 septembre 2021 est venue présenter le bilan de travail effectué par les élus, les services, les habitants et le bureau d'études Urbanisense.



Réunion publique du 7 septembre 2021

Sans remettre en cause les orientations générales définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) défini en 2017, les motifs qui ont conduit au lancement de la procédure de modification y ont notamment été rappelés :

- un ajustement et un éclaircissement de certains points du règlement de PLU au regard du retour d'expérience du service urbanisme suite à la très grande réforme qui représentait le PLU de 2017 ;
- un encadrement plus précis des projets de construction dans les zones centrales en limitant notamment la densification ;
- un renforcement rigoureux de la préservation des zones pavillonnaires ;
- un enrichissement substantiel de la liste des éléments remarquables sur le patrimoine bâti ou paysager.

Mairie de ville
Place du Général Linder
95111 Sannois Cedex
Tél. 01 39 98 20 00
www.ville-sannois.fr

Document(s)

[Lettre du maire - Octobre 2021](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)